**! ! ! ! ! analyser le rapport municipal N°1-2015**
répondant au postulat N° PO 4-2008 de Monsieur l’ex-Conseiller
A. Bellon « Pour un plan d’action communal en faveur du sport »

**Au Conseil communal**
**de et à**
**1008 Prilly**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

**En préambule, se référant au règlement du Conseil Communal dans son Chapitre IV ! ! -! ! 87! ! 24-! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !sept jours avant la date du conseil fixé au lundi 2 novembre 2015.**
**De ce fait, seuls les paragraphes « délibérations et vote » puis, « conclusions » seront lus au Conseil.**

## 1-Composition de la Commission

La commission s’est réunie le mercredi 7 octobre 2015 à 19h30 dans la salle de conférence n°3 de Castelmont. Elle était composée de Mesdames et Messieurs :

- Isabelle Aparicio (POP), confirmée Présidente
- Madeleine Oesch (PS)
- Monika Deillon (UDC)
- Nadia Steiner (Les Verts), désignée en remplacement de M. Maurizio Mattia (Les Verts), excusé
- Jean Marie Abomo Samba (PLR), rapporteur
- Jean Pierre Rosset (PS)
- Georges Borer (PLR)

La municipalité était représentée par Monsieur Alain Gillièron, Syndic.

Après les salutations d’usage, la présidence de commission propose que la Municipalité présente le rapport et que par la suite la discussion soit ouverte. Cette proposition est acceptée, aucun des commissaires ne s’y opposent.

## 2-Présentation du rapport et discussion en présence de la municipalité

Le Syndic a d'abord tenu à s'excuser du temps mis pour apporter une réponse au postulat de Monsieur l'ex-conseiller communal André Bellon. Par la suite, il a souligné les reports fréquents et la difficulté d'élaborer une réponse.

S'exprimant sur le rapport municipal n°1-2015, le Syndic reprend certains éléments déjà présents tels que :

- Le listing des sociétés sportives soutenues et actives sur la Commune, de même que les prestations et subventions communales qui leurs sont accordées. Sans oublier les nombreuses heures que consacrent les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communales aux sociétés locales.
- Le développement d'infrastructures sportives sur la Commune. Le Syndic souligne que dans un futur proche, compte tenu des bons résultats réalisés par les membres de la pétanque, un terrain sera mis à disposition, pour la construction d'une salle aménagée « indoor » pour l'entraînement et les compétitions.
- Autres aides et soutiens (annuels ou ponctuels) aux sportifs prillérans.
- Comme 12 autres communes vaudoises, la Municipalité prévoit d'inscrire notre ville à Urban training (gymnastique de rue pour tous avec un moniteur mis à disposition par cette association) – coût annuel 3'000 francs.
- Du mobilier urbain sportif sera mis à disposition du public prochainement.

Est aussi mis à disposition des prillérans, le mur de grimpe dans le Collège de l'Union.

En 2008, Monsieur A. Bellon avait peut être raison de déposer son postulat souligne le Syndic. Au jour d'aujourd'hui, la Municipalité dresse un bilan positif du développement de l'offre en matière de pratique du sport à Prilly. Nul besoin de formuler un plan d'action communal en faveur du sport conclut le Syndic dans sa présentation.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible de produire des flyers présentant toutes les offres sportives proposées sur la Commune où encore, serait-il possible de faire apparaitre sur le site internet de la Commune, une page mentionnant les diverses sociétés locales pour le sport avec les personnes de référence.
Oui ! cela est possible répond le Syndic, même s'il resterait encore à préciser beaucoup de choses.

Des commissaires s'interrogent sur la disparité des subventions annuelles accordées. Sur quels critères la municipalité se base-t-elle pour attribuer une subvention à une association sportive ?
Réponse : le sport en lui-même compte (l'entretien d'une patinoire de glace par exemple est plus exigeant et cher que celui de la pelouse d'un terrain de football), d'autres critères sont aussi pris en compte, comme le résultat annuel des comptes des différentes associations, leur

budget, les discussions avec leurs représentants. Chaque année, les postes sont rediscutés à l'occasion du budget.
Un commissaire aimerait savoir s'il y a des associations qui ne sont pas satisfaites des subventions qui leur sont accordées par la Commune. Dans l'absolu non, répond le Syndic. La Commune fait tout ce qu'elle peut. En plus, il n'existe pas de critères définis pour accorder ou non une subvention.

Un commissaire souligne l'exhaustivité des informations contenues dans ce rapport, il souhaite tout de même savoir si les informations sur les associations ont été difficiles à recueillir. Non, répond le Syndic. De plus, la commission de gestion avait fait un listing de tout ce qui est mis à disposition par la Commune.

Les commissaires s'estimant suffisamment renseignés, la Présidente de la commission remercie le Syndic de sa présence et de la clarté de ces réponses et le libère.

## 3-Délibérations et votes

La commission considère avoir eu des réponses satisfaisantes à ses questions. C'est à l'unanimité que les commissaires acceptent les conclusions du Rapport municipal N°1-2015.

## 4-Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission chargée d'analyser le rapport municipal N°1-2015 vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Prilly**

- vu le rapport municipal n°1-2015,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

d'accepter la réponse municipale au postulat N°PO 4-2008 de Monsieur l'ex-Conseiller A. Bellon « pour un plan d'action communal en faveur du sport », et de classer le dit postulat.

Au nom de la Commission, Prilly, le 11 octobre 2015

| La présidente | Le rapporteur |
|---|---|
| Isabelle Aparicio | Jean Marie Abomo Samba |